

Thème 1

Transformer l'école pour combattre les inégalités.

- 1 Faire accéder tou-te-s les élèves à un haut niveau de formation tout en réaffirmant qu'ils et elles en sont tou-te-s capables fonde le projet du SNUipp-FSU pour l'école. Ce défi ambitieux porte l'exigence d'une école pour toutes et tous, empreinte des valeurs de justice et de solidarité. Pour que tous les individus accèdent à une citoyenneté libre et éclairée qui leur permette d'agir sur le monde, l'école doit prendre en compte la diversité des élèves et leur assurer d'accéder à une culture commune fondée sur des connaissances accessibles à tou-te-s et sur l'exercice de l'esprit critique. Rompre avec les déterminismes sociaux et scolaires implique de considérer l'hétérogénéité comme un levier de réussite et non comme un obstacle et suppose une transformation en profondeur du système éducatif.
- 2 La loi de refondation censée marquer une rupture avec les politiques éducatives antérieures et annonçant la priorité au primaire, ne s'est pas suffisamment concrétisée dans le quotidien des écoles. Si la scolarisation des moins de 3 ans et le maître en plus ont ouvert de nouvelles perspectives pour l'éducation prioritaire, le nombre insuffisant de postes a laissé de côté la majorité des élèves. Sur de nombreux aspects les mesures prises restent très en deçà des attentes et des besoins : formation des enseignant-es, effectifs dans les classes, personnels spécialisés... De surcroît, la réforme des rythmes scolaires a amplifié les inégalités territoriales et dégradé les conditions de vie professionnelle et personnelle des enseignant-es sans faire la preuve de son efficacité sur la réussite des élèves. La réforme du collège qui ne garantit pas l'égalité de l'enseignement sur tout le territoire reste très contestée.
- 3 Pour le SNUipp-FSU, la réduction de la difficulté scolaire ne peut pas être renvoyée à la seule responsabilité des élèves et de leur famille, mais doit interroger et mobiliser tout le système éducatif. Le poids des réformes successives (rythmes scolaires, handicap, programmes...) sans les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre s'est porté sur les seul-es enseignant-es qui ont vu leur charge de travail exploser. Transformer l'école implique aussi de transformer le métier d'enseignant-e. Réaffirmer qu'enseigner est un métier qui s'apprend, nécessite de faire une priorité de la formation initiale et continue des enseignant-es et que, dans ce cadre, soient prises en compte toutes les dimensions liées à la complexité du métier (pédagogiques, didactiques, sociologiques). Le travail en équipe et les liaisons interdegré doivent être pensés, reconnus et faire l'objet d'une formation explicite et de temps dédiés.
- 4 L'ambition du SNUipp-FSU pour l'école et les élèves nécessite que soit réactivé et popularisé son projet initial basé sur le « plus de maîtres que de classes » et sur le décrochage entre le temps-élèves et le temps-enseignant en s'appuyant sur l'expérience des professionnel-les de terrain, les apports de la recherche et les travaux des mouvements pédagogiques.

5

6 **1. Transformer les conditions d'apprentissage des élèves**

7

8 **1.1. Des effectifs qui doivent être revus à la baisse**

9 En France, la taille moyenne des classes continue d'être très élevée, comparée à de nombreux pays de l'OCDE. Pourtant, de nouvelles études rapportent l'impact positif de la réduction des effectifs sur les apprentissages des élèves issus des milieux éloignés de la culture de l'école. Pour le SNUipp-FSU, il est urgent de baisser le nombre d'élèves par classe. Nous réaffirmons qu'il faudrait 25 élèves par classe, 20 en REP ou REP+ et classes multiniveaux, 15 en TPS et PS.

10 *Ces seuils doivent-ils évoluer ? Comment prendre en compte les élèves en situation de handicap, qu'ils soient en ULIS ou en classe ordinaire ?*

11

12 **1.2. L'école maternelle, une des clés de la réussite**

13 En réduisant les effets des inégalités sociales sur les inégalités scolaires, l'école maternelle joue un rôle déterminant dans la réussite des élèves, tout particulièrement pour ceux dont les familles sont éloignées de la culture scolaire. Pour assurer pour tous le cadre d'une école bienveillante et respectueuse des besoins de jeunes enfants, la scolarisation des enfants de moins de trois ans doit être développée sur tout le territoire et les conditions de scolarisation de tou-te-s améliorées. Aujourd'hui, 46 % des classes maternelles comptent plus de 25 élèves, 8 % sont au-dessus de 30. Peu bénéficient de la présence d'un-e ATSEM à plein temps. Seulement 11,8 % des moins de trois ans sont scolarisé-es. Les dispositifs « scolarisation des 2/3 ans » ne concernent toujours qu'un nombre restreint d'écoles (en REP+ essentiellement). Ils doivent être développés sans impacter la scolarisation classique des moins de 3 ans, ni les effectifs des autres classes de l'école.

14 Tout cela passe par un engagement important et conjoint de l'Éducation nationale (postes, formation de formateurs et d'enseignant-es...) et des collectivités territoriales (locaux et matériel adaptés aux jeunes élèves, nombre d'ATSEM suffisant...).

15 Le SNUipp-FSU demande :

- 16 • la possibilité de scolariser, dans de bonnes conditions, tous les enfants de moins de trois dont les parents en font la demande
- 17 • la généralisation des dispositifs « moins de 3 ans » partout où cela est nécessaire
- 18 • la baisse des effectifs pour toutes les classes avec un maximum de 25 élèves en milieu ordinaire, de 20 en éducation prioritaire et 15 pour les classes de PS et de TPS
- 19 • la comptabilisation des élèves de TPS dans les effectifs pour la carte scolaire
- 20 • la possibilité d'organiser des rentrées échelonnées
- 21 • le renforcement et le développement des dispositifs « passerelles » en lien avec le secteur de la petite enfance. Le SNUipp-FSU demande un bilan de ces dispositifs.
- 22 • des modules spécifiques à la maternelle en formation initiale et continue

23

24 Le SNUipp-FSU rappelle son opposition aux fusions d'écoles qui fragilisent et remettent en cause l'école maternelle.

25 *Comment faire pour que les enfants éloignés de la culture de l'école puissent tous bénéficier d'une scolarisation précoce qui leur permette de construire les bases de leurs apprentissages scolaires ? L'obligation de scolarité à partir de trois ans pourrait-elle répondre à cet objectif ?*

26

27 **1.3. Climat scolaire et cadre de travail**

28 Améliorer le climat scolaire relève pour partie de conditions matérielles et humaines. C'est un levier pour la réussite des élèves, notamment pour ceux qui déclarent ne pas se sentir bien à l'école. Décider de faire évoluer le climat dans les écoles, c'est réfléchir et construire ensemble, un projet social et collectif porteur de valeurs : tous capables, coéducation, laïcité, solidarité, coopération ... Le partage de règles de vie garanties en tout temps et en tout lieu dans l'espace scolaire assure la sérénité des élèves. Améliorer le climat scolaire c'est aussi lutter contre toutes les discriminations pouvant conduire au harcèlement.

29 Le cadre de travail doit être pensé aussi pour les adultes : matériel, salle de réunion accueillante pour faire vivre le travail en équipe, pièce de vie pour recevoir les partenaires ou organiser des moments de convivialité.

30 La relation de confiance de l'institution envers les enseignant-es participe aussi sur le climat de l'école.

31 La continuité du service public d'éducation est aussi un élément déterminant du climat scolaire. Trop souvent, les élèves se voient privés de jours de classe et/ou se retrouvent dans d'autres classes souvent surchargées, ce qui est facteur de stress pour eux comme pour les enseignant-es absent-es et ceux qui reçoivent leurs élèves. La continuité du service public d'éducation doit être garantie par un nombre suffisant d'enseignants remplaçants, que ce soit pour les congés maladies ou la formation continue des enseignants.

32

33 **1.4. Relation aux familles**

34 La collaboration entre les parents et l'école joue un rôle déterminant dans la réussite scolaire, notamment celle des élèves issu-e-s de familles éloignées de la culture de l'école. Pour faciliter l'accueil, la rencontre et la participation des parents à la vie de l'école, il est nécessaire d'instaurer un cadre propice au respect mutuel, de rendre lisibles les pratiques et les attendus de l'école mais aussi de clarifier les rôles respectifs de chacun. De nombreuses initiatives existent qui doivent être favorisées, tels les dispositifs de première rentrée à l'école maternelle qui posent des bases déterminantes. Au-delà de rencontres au sujet des seuls résultats des élèves, le SNUipp-FSU exige une reconnaissance institutionnelle du temps nécessaire aux échanges avec les familles pour permettre d'évoquer d'autres aspects de la vie de l'élève, dans le cadre de la coéducation.

35

36 **1.5. Socle**

37 Le SNUipp-FSU regrette que le terme de socle ait été maintenu bien que le texte soumis au CSE constitue une rupture par rapport au socle Fillon. Il abandonne la référence aux « compétences-clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie » de l'Union européenne et n'a plus pour but de définir le minimum pour certain-es. Les programmes redeviennent le seul référentiel d'enseignement.

38

39 **1.6. Des programmes qui sont la référence d'une culture commune émancipatrice**

40 Des programmes nationaux constituent la garantie de l'accès à une culture commune scolaire et de l'égalité des

ambitions sur l'ensemble du territoire pour tou-tes les élèves. Les programmes de 2008 ont été abandonnés. C'était une demande du SNUipp-FSU. Le Conseil supérieur des programmes (CSP) a rédigé ceux de 2015 et 2016. Si ceux concernant le cycle 1 ont été jugés satisfaisants, ceux des cycles suivants restent très lourds, très inégaux et peu opérationnels dans plusieurs domaines. Certains champs disciplinaires sont ainsi à revoir : les arts, les sciences et l'EPS en particulier. Le SNUipp-FSU demande toujours qu'ils soient mis à la disposition des enseignant-es sous format papier, assortis de documents d'accompagnement et qu'un véritable plan de formation soit mis en œuvre. Le CSP, dans sa « charte des programmes », prévoit des possibilités d'évolution. Le SNUipp-FSU demande qu'à cette occasion, les domaines les plus problématiques soient revus en tenant compte de l'avis des enseignant-es. Les programmes doivent être à la fois ambitieux et réalisables. Dans les collèges, la mise en place de l'EMC, de l'EMI et des nouveaux programmes sur les quatre niveaux en même temps, vont générer une surcharge de travail et des difficultés pour construire une progression pédagogique, en intégrant aux programmes les EPI et les nombreux parcours (PEAC, citoyen, santé, avenir).

41

42 **1.7. Parcours : enseignements et actions éducatives, quelles complémentarités ?**

43 Malgré les annonces du CSP et les demandes des personnels, les différents « parcours » et « éducations à... » n'ont pas tous été intégrés aux programmes.

44 La forte demande sociale envers l'école, souvent liée à l'actualité, ne doit pas se traduire par la multiplication des injonctions à travers de nouveaux objets pas toujours bien identifiés. Pour le SNUipp-FSU, ces « parcours », « actions », « éducations à... » doivent être intégrés dans les programmes, le rôle de l'école et de ses éventuels partenaires clarifié. Le SNUipp-FSU demande qu'un document unique et cohérent soit mis à disposition des enseignant-es.

45

46 **1.8. Éducation à l'égalité, lutte contre les discriminations**

47 Dans une optique de prévention, l'école doit éduquer contre toutes les formes de xénophobie : contre le racisme, le sexisme, les LGBTphobies, la stigmatisation liée à la situation sociale, au handicap ou à l'âge. En ce qui concerne l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons, alors que nous attendions des actions d'ampleur à la suite de l'expérimentation des ABCD, le ministère a reculé en supprimant le dispositif, et n'a jamais concrétisé ses engagements de généraliser la formation. Pourtant, toutes ces questions relatives aux discriminations, aux représentations et aux préjugés nécessitent des moyens importants pour rendre effective la formation, tant initiale que continue, en présentiel, pour tou-tes les enseignant-es et tous les personnels d'éducation.

48

49 **1.9. Langues et cultures régionales**

50 Le SNUipp-FSU rappelle ses mandats concernant l'enseignement de/en langues régionales, notamment en ce qui concerne les Outremer. Les réformes territoriales risquent d'accentuer le désengagement de l'État dans ce domaine. L'existence de postes spécifiques ne doit pas entraîner de concurrence lors des opérations de carte scolaire. Le SNUipp-FSU rappelle aussi sa demande de ratification par la France de la charte des langues régionales et minoritaires.

51

52 **1.10. Réforme du collège : une mauvaise réponse**

53 La réforme du collège a été imposée, sans donner de temps au dialogue, ni avec le ministère ni avec la profession. Depuis la parution du décret du 19 mai 2015, une majorité de syndicats du second degré ne cessent de dénoncer l'autonomie accrue des établissements qui risque fort d'accentuer les inégalités scolaires et sociales entre élèves, établissements ; l'interdisciplinarité mal pensée ; l'accompagnement personnalisé (pourtant montré inefficace au lycée), la dégradation des conditions de travail ; la concurrence qu'elle engendrera entre les personnels, les disciplines, les collèges. Le cadre national de l'éducation, l'égal accès aux savoirs et à une culture commune ambitieuse et diversifiée sont sérieusement remis en cause. Lors de son congrès national du Mans en février, la FSU a inscrit l'abrogation de cette réforme dans ses mandats. Le SNUipp-FSU au sein de sa fédération soutient l'ouverture de discussions avec le ministère, pour construire une réforme du collège assurant la réussite de tous les élèves. Les enseignements doivent leur apporter toutes les connaissances et outils nécessaires à une orientation choisie vers l'une des trois voies du lycée et ce, dans le cadre d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. Les mandats de Saint-Malo restent pertinents.

54

55 **1.11. Cycles, liaisons**

56 Les cycles permettent de donner plus de temps aux élèves et de créer des conditions pour prévenir la difficulté de certains. Le SNUipp-FSU a toujours défendu la politique des cycles. Le travail par cycle et la continuité des

apprentissages doivent être renforcés. Dans les écoles, le bilan de la mise en œuvre des cycles est contrasté. Celle du nouveau cycle 3 risque de poser un certain nombre de difficultés. Devant l'impossibilité de rencontre régulière entre enseignant-es des deux degrés dans ce cadre, le SNUipp-FSU demande que les programmes de cycle 3 différencient bien ce qui doit être enseigné en CM1/CM2 et ce qui doit l'être en sixième, tout en gardant comme objectif la maîtrise des savoirs de fin de cycle. Cette mise en place ne doit en aucun cas dénaturer les missions et les statuts des personnels et alourdir leur charge de travail. Les temps de concertation doivent être prévus dans l'horaire enseignant. Le SNUipp-FSU réaffirme l'importance des liaisons entre niveaux en commençant par celle entre la maternelle et l'élémentaire, afin d'assurer le suivi des élèves et des projets. Ces liaisons nécessitent du temps pour les rencontres entre enseignant-es, de la confiance et des projets à l'initiative des équipes. Dans le cadre du conseil école-collège, l'imposition des projets comme l'absence de remboursement des frais de déplacement freinent la mise en place d'une véritable liaison inter-degré.

57 *Faut-il revendiquer la suppression du conseil école collège qui contribue à un effet d'empilement d'instances de concertation, et qui semble ne donner que peu de satisfaction sur le terrain ?*

58

59 **1.12. Pour une évaluation au service des apprentissages**

60 Toutes les formes d'évaluation au service de l'amélioration des apprentissages, conjuguant bienveillance et exigence, doivent être valorisées. Ainsi, l'évaluation doit permettre à tou-te-s les élèves, notamment celles-ceux issu-e-s des familles éloignées de la culture scolaire, de prendre confiance dans leurs capacités. À l'école maternelle, une évaluation plus positive va se mettre en œuvre : le SNUipp-FSU a obtenu que ces principes soient inscrits dans un guide. Quant aux nouveaux livrets scolaires pour les cycles 2 et 3, ils comportent à ce jour trop d'inconnues sur la charge de travail, l'intérêt pédagogique, et la confidentialité des données.

61 Pour le SNUipp-FSU,

- 62 • les évaluations doivent être avant tout un outil pour les enseignant-es et l'équipe, au service des élèves. Elles doivent aider à repérer réussites et difficultés. Les enseignant-es doivent être maîtres de l'élaboration et de l'usage des outils. La place de l'évaluation ne doit pas être envahissante.
- 63 • les livrets d'évaluation doivent être légers et efficaces. Ils doivent être lisibles et accessibles aux parents.
- 64 • les enseignant-es doivent être formé-es à l'observation des élèves, à l'analyse des productions et à la manière de rendre compte des résultats. Du temps de travail en équipe doit être dégagé pour croiser les regards.
- 65 • des évaluations diagnostiques sont obligatoires en début de CE2. Les équipes d'école ont toute liberté pour organiser ces évaluations dont les résultats ont vocation à rester au sein de l'école. Aucune remontée ne peut être exigée.

66 Au collège, en fin de cycle 4, le nouveau DNB installe un déséquilibre entre les disciplines et perd, avec l'épreuve orale, son cadrage national. Le SNUipp-FSU reste attaché à ce que l'évaluation porte sur tous les champs d'apprentissage.

67

68 **1.13. Quels rythmes scolaires pour améliorer les apprentissages ?**

69 La réforme des rythmes scolaires a profondément déstabilisé les écoles en dégradant les conditions de travail des enseignant-es sans faire la preuve de son efficacité sur la réussite des élèves. Elle a durablement modifié le fonctionnement des écoles en renforçant le pouvoir des collectivités territoriales ce qui en fait une réforme incapable de compenser les inégalités entre territoires quand elle ne les a pas creusées. La gratuité des activités n'étant pas assurée pour tous, les inégalités socio-économiques des familles sont renforcées. Les activités pédagogiques complémentaires (APC) alourdissent la journée de classe des élèves les plus fragiles alors que leur effet sur les apprentissages est contesté et qu'elles ne peuvent pallier l'insuffisance des aides spécialisées. Cette réforme a aussi eu pour effet d'alimenter la concurrence entre public et privé au détriment de l'école publique.

70 Les conditions d'apprentissage des élèves ont été affectées : plus grande fatigue repérée, fin de semaine moins propice aux apprentissages en maternelle et en élémentaire. Pour les plus jeunes, la succession des différents temps encadrés par des personnels divers et dans des lieux mal identifiés ne permet pas d'assurer la cohérence éducative. La sieste sur des après-midi écourtés pose problème (non-respect du temps de sieste ou réduction du temps d'apprentissage). En élémentaire, les volumes horaires de chaque discipline ont évolué en fonction de la durée des demi-journées avec un transfert de temps vers les disciplines fondamentales au détriment des autres (arts, EPS...) créant ainsi de nouvelles inégalités scolaires.

71 L'impact de cette réforme a été déterminant dans la dégradation des conditions de travail des enseignant-es : travail en équipe et animations pédagogiques reportés en fin de journée ou le mercredi après-midi, perte des mercredis

libérés, salles de classes occupées et matériel utilisé à des fins autres que scolaires, élèves moins disponibles pour les apprentissages, APC en plus de la journée de classe, ATSEM déplacé-es du scolaire au périscolaire, dépenses pour le transport et de garde d'enfants en hausse...

- 72 Les organisations dérogatoires (décret Hamon) ont constitué une réponse insuffisante et insatisfaisante aux mobilisations des personnels.
- 73 Contre l'avis quasi unanime du CSE, le calendrier scolaire pluriannuel entérine clairement la priorité des considérations économiques et touristiques sur celles liées à l'éducation.
- 74 Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU affirme que ce dossier n'est pas clos et il exige la remise à plat et la réécriture du décret en y associant tous les professionnels concernés. Il revendique le retour à un cadre national fort et structurant qui clarifie les champs de compétences respectifs de l'Etat et des collectivités, qui permette de bonnes conditions de scolarisation pour les élèves et qui soit respectueux des conditions de travail et de la vie personnelle des enseignant-es.

75

ZOOM

Avancer vers de nouvelles organisations de l'école

- 78 La réforme des rythmes scolaire affichée comme devant répondre "à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école" n'a pas fait la preuve de son efficacité sur la réussite scolaire. L'exigence d'une meilleure prise en compte des besoins des élèves et les demandes institutionnelles et sociales croissantes ont complexifié le métier et alourdi la charge de travail des enseignants. La réforme des rythmes scolaires en mettant l'accent sur le périscolaire a détourné le débat public des véritables enjeux de l'école.
- 79 Pour le SNUipp-FSU, permettre aux élèves de mieux apprendre suppose une transformation du système éducatif. Celle-ci passe par une rupture avec les empilements de réformes qui font perdre le sens du métier et alourdissent le travail des enseignant-es et par une amélioration des conditions de scolarisation des élèves. Il s'agit de transformer le métier d'enseignant-e en dépassant l'équation « un maître, une classe ».

80

81 Le SNUipp-FSU revendique :

- 82
- La baisse du temps d'enseignement sans baisse du temps scolaire pour les élèves afin de répondre aux exigences d'une société qui assigne à l'école toujours plus de missions sans lui donner les moyens de les assurer. Cette revendication du SNUipp-FSU dès sa création implique la généralisation du « plus de maîtres que de classes ».
- 83
- Le « plus de maîtres que de classes » doit concerner toutes les écoles sur la base de 18 heures d'enseignement hebdomadaires et 3 heures pour le travail en équipe et avec les partenaires de l'école pour permettre aux enseignant-es de sortir de l'isolement et de construire des collectifs de travail indispensables pour que soient élaborées des réponses professionnelles efficaces (repenser les pratiques, inventer des organisations pour répondre à l'hétérogénéité des classes, travailler en équipes pluriprofessionnelles, renforcer les liens avec les familles...)
- 84
- la polyvalence du maître doit faire place à la polyvalence d'équipe. Les expériences de classes partagées existent déjà (décharges de direction ou de PEMF, temps partiels...) et peuvent servir de base à la réflexion pédagogique pour une autre organisation de l'enseignement et des apprentissages. Assurer à tous les élèves un accès à des savoirs solides nécessite un haut niveau disciplinaire, pédagogique et didactique qui peut être favorisé par le partage des domaines d'apprentissage. Une véritable polyvalence d'équipe passe par le retour à une formation initiale et continue à dominante sans restreindre l'accès des enseignant-es à tous les types de postes d'adjoints.

85 En tout premier lieu, cela passe par :

- 86
- la suppression des APC et la redéfinition des 108 heures
- 87
- une généralisation des dispositifs actuels de concertation des REP+ qui doivent évoluer pour laisser davantage d'initiative aux équipes et leur redonner le pouvoir d'agir
- 88
- un plan ambitieux de recrutement et de formation initiale et continue et de revalorisation du métier enseignant pour rendre effective rapidement la baisse du temps d'enseignement en passant dans un premier temps par une étape à 21+3 pour aboutir à 18h+3.

89 *Comment mettre en œuvre ce projet en fonction des réalités du terrain ? Quelles étapes ?*

90

2. Vers une école plus inclusive, une école pour tou-te-s

92

93 **2.1. L'école inclusive : une école pour tous**

94 Le principe d'une école inclusive est entré dans la loi depuis 2013. Dans la logique inclusive, c'est à l'école de s'adapter pour apporter une réponse au plus près des besoins scolaires des élèves : tou-te-s les élèves, et notamment celles-ceux en situation de handicap, doivent pouvoir réussir en milieu ordinaire. Si l'accès à l'école a effectivement été rendu possible pour un plus grand nombre d'élèves, les conditions actuelles de scolarisation ne permettent pas à tous d'accéder à la réussite scolaire. Rendre le milieu ordinaire non seulement accessible mais surtout bénéfique au plus grand nombre passe par l'amélioration des conditions d'apprentissage de tous les élèves et par des moyens qui permettent de nouvelles organisations du travail. On ne peut pas accepter que les enseignant-es soient contraint-es de vivre dans le quotidien de la classe des situations difficiles pouvant provoquer un sentiment d'impuissance, des insatisfactions et des souffrances.

95 Pour réaliser l'objectif d'une école plus inclusive, des moyens spécifiques doivent être dégagés et faire l'objet de revendications portées avec les personnels, les familles, les associations et les chercheurs pour permettre de dénoncer, au plan local comme au plan national, les retards, le manque de moyens, de formation, mais aussi de créer des places dans les dispositifs et structures spécialisés et de favoriser le développement des plateaux techniques du médico-social en soutien et liaison avec les écoles.

96

97

98 **ZOOM**

99 **Réussir la scolarisation des élèves en situation de handicap**

100 La scolarisation des élèves en situation de handicap est une obligation légale, mais c'est aussi une demande légitime. Cependant, dans de nombreux cas, elle se heurte aux limites des compétences des seul-es enseignant-es dans la classe.

101 Pour le SNUipp-FSU, réussir cette scolarisation implique une transformation de l'école, et nécessite de :

- 102 • Réduire les effectifs dans les classes et faire évoluer les seuils de carte scolaire pour prendre en compte les élèves en situation de handicap scolarisés
- 103 • Améliorer l'articulation entre milieu ordinaire et milieu spécialisé
- 104 • Maintenir et renforcer les dispositifs et structures existantes (ULIS, ESMS)
- 105 • Promouvoir et enrichir le travail en équipe pluriprofessionnelles (PMI, services sociaux, CMPP, CMP, SESSAD, ESMS, enseignant-es d'ULIS, référent-es, psychologues...)
- 106 • Développer un maillage territorial entre enseignant-es spécialisé-es pour intervenir au plus près du terrain
- 107 • Recruter et professionnaliser les AVS
- 108 • Augmenter des places dans le médico-social et le sanitaire pour répondre aux demandes non satisfaites

109 L'isolement et la souffrance des enseignant-es confronté-es à des situations difficiles (enfants non encore reconnus par la MDPH, refus de la part des parents de faire les démarches, conditions de scolarisation contraires à l'intérêt de l'élève en situation de handicap ou à celui des autres élèves de la classe) doivent être pris en compte dans des cadres de soutien et d'accompagnement efficaces. Des solutions alternatives doivent être proposées.

110 Pour le SNUipp-FSU, il est indispensable de renforcer et développer des dispositifs de prévention et d'aide aux élèves en difficulté (RASED, EGPA) scolaire ou sociale afin de ne pas aboutir à des dérives conduisant à orienter abusivement et contre leur intérêt des élèves vers la MDPH (effet d'étiquetage et solutions inadaptées).

111

112 **2.2. Difficulté scolaire**

113 La difficulté scolaire relève de l'exercice ordinaire et du quotidien du métier : c'est au sein des classes et sur le temps scolaire qu'elle doit être prise en compte. Pour apporter des réponses adaptées, d'autres organisations de classe doivent être possibles (travail en petits groupes, différenciation...). Cela passe par la baisse des effectifs et par le recours à un-e ou des maître-sse-s supplémentaires. Pour certains élèves, des aides spécialisées sont pourtant indispensables pour travailler la prévention de la difficulté et renouer avec la réussite : les dispositifs (RASED) et les structures d'adaptation (EGPA), qui ont subi de nombreuses attaques au cours de la dernière décennie, doivent être renforcés (postes et départs en formation).

114

115

116 **2.3 Des dispositifs et structures au service d'une ambition éducative**

117

118 **2.3.1. RASED**

119 La suppression des 5000 postes de RASED avait remis en cause le traitement de la difficulté scolaire au sein de

l'école. Le SNUipp-FSU demande des créations de postes à la hauteur des besoins, afin de permettre le travail convergent des trois composantes, dont la circulaire de 2014 réaffirme le rôle indissociable. Celle-ci inscrit le travail des RASED dans un pôle ressource de circonscription pour lequel le SNUipp-FSU réclame une clarification. Enfin, le SNUipp-FSU refuse la baisse continue des postes G qui, malgré quelques re-crétions, empêche le fonctionnement en RASED complets, partout, au plus près des écoles. La création du corps des psychologues de l'Éducation nationale doit apporter une pérennisation et un renforcement des RASED. Le développement des équipes RASED (psychologues et enseignant-es spécialisé-es E et G), au plus près des écoles, est indispensable pour agir en prévention et remédiation des difficultés d'apprentissage et de comportement, dès l'école maternelle.

120

121 **2.3.2. EGPA**

122 Les politiques éducatives échouent à réduire l'échec scolaire et les sorties du système sans diplôme. Les EGPA proposent un enseignement adapté aux collégiens en très grande difficulté scolaire, souffrant d'une image narcissique dévalorisée pour lesquels le collège, aujourd'hui, n'a pas les moyens de mieux répondre à leurs besoins. L'introduction de la préprofessionnalisation crée des situations de réussite. Le fonctionnement des EGPA au service de la réussite des élèves a besoin d'enseignant-es formé-es, notamment d'enseignant-es éducateurs-trices spécialisé-es avec toutes leurs missions éducatives. Des départs en formation CAPA-SH option F et DDEAS tant pour les EREA que les SEGPA doivent être largement abondés.

123 **2.3.2.1. SEGPA**

124 Le SNUipp-FSU a pesé lors du chantier métier pour que la circulaire de 2015 sur les SEGPA réaffirme, entre autres, la structure à quatre divisions avec une DHG fléchée. Cependant, dans certains départements, les SEGPA se voient déstabilisées, notamment par l'implantation de 6ème inclusive en lieu et place de 6ème SEGPA, le plus souvent imposée par les chefs d'établissements, sans concertation avec les équipes. Le SNUipp-FSU rappelle son opposition à ce que la question de l'inclusion des élèves de SEGPA dans les classes ordinaires de collège aboutisse à supprimer les postes ou à démanteler à terme la structure spécialisée. Dans toutes les instances, le SNUipp-FSU fera respecter l'application de la circulaire avec les moyens nécessaires au bon fonctionnement de la SEGPA, dont, dans sa propre DHG, les heures prévues par la réforme du collège et ce pour chaque division, ainsi que les heures de coordination et de synthèse.

125 **2.3.2.2. EREA**

126 L'avenir des EREA se décide actuellement de manière arbitraire et sans réelle concertation. Le SNUipp-FSU demande au ministère de tenir ses engagements en ré-ouvrant le chantier métier sur les EREA. Il dénonce, dans une expression unitaire, les nombreuses suppressions de postes des PE éducateurs-trices dans les internats éducatifs pour les remplacer par des assistants d'éducation (AED) non préparés et non formés à la spécificité de l'internat éducatif. Nous demandons que de nouvelles instructions soient données pour le maintien des postes d'enseignant-es éducateurs-trices en réaffirmant la nécessité d'un internat éducatif de qualité avec une prise en charge et un accompagnement individuels sur la totalité des heures hors temps de classe ou d'atelier.

127

128 **2.3.3. UPE2A**

129 La scolarisation des élèves allophones nécessite des enseignant-es titulaires et formé-es par l'Éducation nationale, accompagnant les équipes. Le SNUipp-FSU demande que l'inscription en UPE2A, qui est officiellement d'une année, soit prolongée autant que de besoin. Une formation ambitieuse et des frais de déplacement en adéquation avec les besoins sont nécessaires, notamment dans les zones concernées par une arrivée importante de migrant-es. Afin de faciliter le contact avec les familles, les enseignant-es doivent pouvoir utiliser les services d'interprètes ou de médiateurs agréés.

130

131 **2.3.4. ULIS**

132 La circulaire de 2015 sur les ULIS (école et 2nd degré) témoigne des orientations déjà à l'œuvre dans la plupart des dispositifs. Pour garantir la qualité des projets de scolarisation, le SNUipp-FSU demande la présence obligatoire d'une AVS-co et le respect du maximum de 10 ou 12 élèves par ULIS. De même, il demande la reconnaissance de temps de coordination pour les enseignant-es de classe ordinaire ainsi que la réduction des effectifs dans les classes dès lors qu'une ULIS est présente dans l'école ou l'établissement.

133 *Faut-il revendiquer une double comptabilisation de ces élèves ?*

134

135 **2.3.5. Unités d'enseignement**

136 La Conférence nationale du handicap a relancé le développement d'unités d'enseignement externes (UEE) dans

chaque département à la rentrée 2015. Pour le SNUipp-FSU, cela ne peut se faire à moyens constants. C'est pourquoi il en demande un bilan intermédiaire. Car, si ce sont les moyens du médico-social qui sont mobilisés, cette nouvelle étape ne sera réussie que si la prise en charge globale de l'enfant, à travers le plateau technique qui leur est propre, est respectée dans le milieu ordinaire. L'accord de tous les acteurs concernés, en particulier des équipes d'école, doit être recherché et doit prendre en compte les besoins nouveaux engendrés (formation, déplacements, concertation...).

137

138 **3. Transformer le travail enseignant**

139 Ces dernières années, de profonds changements comme les rythmes scolaires, l'inclusion, les nouveaux programmes, les nouveaux cycles... bouleversent l'école et le travail enseignant. L'évolution du métier ne doit pas entraîner de dégradations des conditions d'exercice. Il faut permettre aux enseignant-es de reprendre la main sur le métier, cela passe par le travail en équipe mais aussi par une formation solide et une reconnaissance de la professionnalité des enseignant-es. Transformer l'école nécessite de transformer en profondeur le métier, en garantissant, dans un cadre national, une plus grande liberté pédagogique des équipes.

140

141 **3.1. Des enseignant-es concepteurs et conceptrices**

142 Concepteurs de leurs enseignements, professionnels capables de faire des choix individuels et collectifs, de prendre des initiatives, les enseignant-es doivent bénéficier de pouvoir d'agir. Les relations institutionnelles doivent prendre en compte leur expertise notamment lors de la rédaction du projet d'école ou de la mise en œuvre des programmes. Cela nécessite une formation continue conséquente, des outils pour résoudre des situations complexes, du temps pour travailler à l'analyse des objets de travail, et pour croiser les pratiques avec la recherche.

143 Il est nécessaire de construire des collectifs de travail, lieux de la mise en œuvre des projets pour la réussite des élèves.

144 Injonctions et obligations de réunions ne suffisent pas à créer les conditions d'un travail d'équipe. La réforme du collège se présente comme un contre-exemple de mise en œuvre de travail collectif avec les EPI imposés. Favoriser les ponts entre les disciplines permet de créer des projets interdisciplinaires et nécessite des moyens spécifiques. Pour le SNUipp-FSU, les projets doivent relever de l'initiative des personnels, contribuer à permettre des actions concertées, bénéficier si besoin d'un accompagnement basé sur la confiance et des moyens et temps de concertation reconnus. Travailler ensemble, construire ensemble, mutualiser les compétences et analyses, c'est aussi prendre de la distance sur le métier.

145 *Faut-il aussi permettre des temps de réflexion sur le travail de l'équipe avec un regard extérieur non hiérarchique (groupes de parole animés par un professionnel extérieur à l'image de la clinique du travail)? Qui peut remplir ce rôle ?*

146 Travailler en équipe pluriprofessionnelle s'impose aussi. La présence de nombreux personnels non enseignant-es dans nos écoles nécessite des échanges et du travail commun entre différents professionnels : AESH, ATSEM, AED, RASED, CMP, CAMPS, personnels médicaux ou paramédicaux... Ce travail nécessaire en équipe pluridisciplinaire suppose des temps et des formations communes pour partager nos cultures respectives, échanger les informations, construire ensemble dans le respect des missions de chacun. Le SNUipp-FSU continue d'exiger des postes spécifiques (sociaux, santé...) et relevant de l'Éducation nationale pour le 1er degré.

147

148 **3.2. Quelle évaluation des enseignant-es pour transformer le métier ?**

149 L'inspection, reste une évaluation-contrôle prenant peu en compte les besoins des collègues. Dissocier l'évaluation de l'avancement de la carrière et d'une rémunération au mérite, la déconnecter des résultats des élèves restent nos points d'appuis. Il faut penser une évaluation s'appuyant sur un échange constructif de partage d'expertises, prenant en compte la dimension collective et l'analyse de pratiques.

150 *Cette évaluation doit-elle conduire à la participation à des dispositifs de formation choisis librement ? Faut-il rendre l'enseignant-e plus actif - active et comment : auto-évaluation ? Évaluation entre pairs ?*

151

152 **4. Une formation initiale et continue solide et ambitieuse**

153 **4.1. Bilan**

154 La loi de refondation affichait la volonté de rétablir une véritable formation professionnelle. Mais trois ans après sa mise en place, nous sommes loin des objectifs annoncés et le bilan est très insatisfaisant.

155 L'architecture choisie avec concours en fin de M1 et M2 à mi-temps en responsabilité ne permet pas une formation professionnelle de qualité à haut niveau universitaire.

- 156 Le manque de cadrage national et l'absence d'anticipation de la diversité des parcours ont conduit à de très grandes disparités : contenus et volumes de formation disparates et diminués en particulier pour les parcours adaptés, disparité dans la mise en place du tronc commun et dans les exigences concernant le mémoire.
- 157 Les moyens alloués à chaque ESPE sont largement insuffisants et ne leur permettent pas d'assurer une formation de qualité, ni de répondre à la hausse du nombre d'étudiant-es.
- 158 La charge de travail des stagiaires est trop importante, notamment du fait du mi-temps en responsabilité. La situation de double tutelle (universitaire et rectorale) pour les PES se traduit par des restrictions de droits (vacances scolaires, droit syndical...) auxquelles le SNUipp-FSU s'oppose.
- 159 Les conditions de formation et de travail des étudiant-es, stagiaires et formateurs/trices sont dégradées.
- 160 La crise du recrutement perdure, en particulier dans certaines académies. Les dispositifs EAP1, M1 en alternance et EAP2, auxquels le SNUipp-FSU s'oppose, ne permettent pas de s'attaquer à cette crise, ni de démocratiser l'accès aux métiers ; ils dégradent les conditions d'études en diminuant les volumes de formation. Le métier d'enseignant souffre d'un problème spécifique d'attractivité qu'il faut prendre en compte, notamment concernant les conditions d'entrée dans le métier, les rémunérations et les carrières. Le volume de recrutement insuffisant est une des principales raisons qui conduisent certaines académies à recourir à des contractuel-les sans formation, ce qui est inacceptable.
- 161 Dans le même temps, la dégradation de la formation continue, quasi inexistante, se poursuit.
- 162 D'autres choix sont indispensables. C'est pourquoi le SNUipp-FSU exige la remise à plat de la réforme de la formation initiale, avec des budgets suffisants et un cadrage national fort, pour garantir partout une formation initiale et continue de qualité.

163

164 **4.2. Démocratiser l'accès aux métiers**

- 165 Le SNUipp-FSU revendique des systèmes d'aides (allocations d'études, bourses sur critères sociaux, accès au logement, crèches...) permettant d'assurer l'autonomie financière et la démocratisation de l'université, y compris pour les étudiant-es en reconversion.
- 166 Pour les étudiant-es se destinant aux métiers de l'enseignement, des prérecrutements sont indispensables afin de garantir un vivier suffisant, sécuriser les parcours des étudiant-es et démocratiser l'accès au métier. Ils doivent être massifs, sans contrepartie de travail, ouvrir le droit à la retraite, être contingentés pour répondre aux besoins de chaque académie et garantir une rémunération suffisante pour poursuivre des études et préparer le concours. Le statut doit garantir des conditions d'encadrement et de formation pour obtenir le diplôme requis au concours puis réussir le concours.
- 167 *Quelles modalités de prérecrutement (concours, critères sociaux) et à quel niveau du cursus ? Quel volume de prérecrutement par rapport au nombre de postes ouverts aux concours pour assurer partout la démocratisation de l'accès au métier et répondre à la crise de recrutement ?*

168

169 **4.3. Les ESPE**

- 170 Les ESPE doivent assurer la formation des enseignant-es, de façon égale sur tout le territoire avec au moins un site dans chaque département. Elles doivent avoir un statut spécifique dans un cadre universitaire, un budget propre leur permettant d'assurer l'ensemble de leurs missions et inscrire directement les étudiant-es. Le MENESR doit leur garantir des moyens humains et matériels suffisants, ce qui passe par l'abrogation de la loi LRU. Elles doivent avoir un fonctionnement démocratique, avec une majorité de représentants des personnels, des usagers en formation initiale et continue et des formateurs, y compris du premier degré, dans les instances.
- 171 Elles doivent assurer une formation professionnelle universitaire adossée à la recherche, garantissant une qualification élevée des enseignant-es, être pleinement engagées dans la formation continue.
- 172 Elles doivent assumer une politique ambitieuse de développement de la recherche en éducation, à même d'irriguer les pratiques en élémentaire et en maternelle, en associant des enseignant-es du primaire dans son élaboration (recherche-action...)
- 173 Elles doivent fonctionner avec des équipes pluricatégorielles de formateurs (PU, MCF, formateurs et formatrices de terrain) comprenant un nombre significatif de formateurs/trices issus du premier degré.
- 174 *Quel cadre réglementaire pour garantir des ESPE réellement démocratiques à même d'assurer l'ensemble de leurs missions, et une égalité de formation sur tout le territoire ?*

175

176 **4.4. Parcours de formation et recrutement, concours, stage formation intégrée**

- 177 Le SNUipp-FSU défend un projet de formation initiale de la licence à la T2, validée par un master, avec :

- 178 • dès la licence, des UE de préprofessionnalisation et de préparation au concours
- 179 • deux années de master rémunérées et comptabilisées dans l'AGS.
- 180 • une T1 à mi-temps et une poursuite de la formation en T2

181

182 Pour la place du concours, le congrès de Saint-Malo s'était arrêté sur :

183 « En exigeant le non-décrochage entre le 1er et le 2d degré, le SNUipp-FSU revendique un concours sous condition de licence dont la préparation doit être intégrée au parcours de formation. La formation au métier doit déboucher sur l'obtention d'un master. Les deux années de master doivent être rémunérées et comptabilisées dans l'AGS. »

184 *Quelle place pour le concours de recrutement (fin de L3, M1, M2) ? Comment articuler notre positionnement avec l'élaboration d'un mandat fédéral, notamment sur la question des trois voies d'accès aux métiers de l'enseignement (entrée précoce, entrée tardive, voie de la VAE) ?*

185

186 **4.5. Concours**

187 Le SNUipp-FSU réaffirme son attachement à un recrutement par concours qui doit articuler éléments de professionnalisation avec évaluation des connaissances disciplinaires (académiques et didactiques), et ce dans toutes les épreuves.

188 Aucun prérequis ne doit être exigé.

189 Les concours supplémentaires ne peuvent être une réponse pérenne à la problématique du vivier. Les concours doivent être organisés à des dates différentes afin de permettre aux candidats de se présenter dans plusieurs académies. Les académies déficitaires doivent pouvoir recourir à la LC d'autres académies sur la base du volontariat.

190 Le dispositif M1 en alternance ne répond pas aux exigences d'une formation de qualité. En l'état, les M1 alternants doivent bénéficier d'un volume de formation augmenté leur permettant de se présenter aux concours externes. Le SNUipp-FSU s'oppose à des concours réservés aux M1 alternants.

191

192 **4.6. Stages**

193 Les stages (observation, pratique accompagnée, responsabilité) doivent être conçus dans une logique de formation et non d'emploi, ce qui implique que l'ESPE soit le lieu d'affectation des PES. Ils doivent inclure des temps de préparation et d'analyse de pratiques et permettre de découvrir tous les cycles. En aucun cas, des étudiant-es ne doivent être en responsabilité de classe. Pour les PES, les stages ne doivent pas dépasser un tiers temps de formation. Les stages en PRAC doivent être effectués chez des PEMF.

194

195 **4.7. Contenus de formation**

196 Les contenus de formation doivent prendre en compte l'ensemble des aspects d'un métier de conception et permettre, dans les pratiques et les contenus, la démocratisation du système scolaire. Ils doivent tenir compte du rapport au savoir de tou-te-s les élèves, en particulier de celles-ceux issu-es des classes populaires.

197 Volumes et contenus de formation doivent être définis nationalement et suffisants pour permettre une formation professionnelle réflexive, articulant mise en stage, analyse de pratiques et recherche en éducation. Ils doivent intégrer :

- 198 • une formation disciplinaire, scientifique, didactique et pédagogique de haut niveau
- 199 • la connaissance du développement de l'enfant et des processus d'apprentissage des élèves y compris dans leur dimension psychologique, sociale et culturelle
- 200 • une formation aux gestes professionnels, à la maîtrise de l'espace de la classe et des temps des apprentissages
- 201 • la connaissance du système éducatif, des mouvements pédagogiques...

202 Ils doivent traiter de la polyvalence des enseignant-es, de la spécificité de la maternelle, des classes multi-niveaux notamment dans le rural, de l'éducation prioritaire, de la prise en charge des difficultés scolaires, du travail en équipe, de la connaissance des besoins éducatifs particuliers et de la gestion de la relation aux familles.

203 *Un tronc commun entre le 1er et le 2nd degré devrait permettre la construction d'une culture partagée par toutes et tous. Sous quelles formes ? Quels contenus ?*

204

205 **4.8. Évaluation-validation-double tutorat**

206 Le suivi des stagiaires doit être assuré dans une logique de formation et non d'évaluation. Le tutorat de terrain doit être assuré par des PEMF et tuteurs-tutrices ESPE qui doivent avoir les moyens d'assurer un suivi concerté et sans pression hiérarchique, dans le cadre d'un binôme de tutorat.

207 Les règles d'évaluation doivent être uniformisées, basées sur un référentiel de formation défini nationalement et connu de tous dès le début de la formation.

208 La titularisation doit être prononcée sur la base du regard croisé des différents formateurs-trices. L'avis du-de la directeur-directrice de l'ESPE ne doit s'appuyer que sur l'assiduité : aucune validation d'UE ni diplômes supplémentaires ne doivent être exigés des stagiaires en formation adaptée.

209 Tout refus de titularisation doit être soumis à l'avis des CAPD.

210

211 **4.9. L'entrée dans le métier**

212 Elle doit être progressive jusqu'en T2 avec une T1 à mi- temps, et permettre d'analyser sa pratique et de compléter sa formation avec des professeurs d'ESPE, des PEMF et des CPC.

213

214 **4.10. Les formateurs du premier degré**

215 Pour assurer leurs missions, les PEMF ont besoin d'un mi-temps de décharge. Leur nombre et leur implantation doivent garantir un maillage du territoire et assurer une représentation de la diversité des terrains d'exercice du métier (éducation prioritaire, rural...). Les missions des conseiller-es pédagogiques doivent être confortées en direction de l'accompagnement pédagogique des équipes et de la formation initiale et continue. L'expérience préalable dans des situations particulières (éducation prioritaire, rural) doit être valorisée. La préparation au CAFIPEMF, organisée sur le temps de service, doit permettre d'accéder à une formation universitaire qualifiante au sein des ESPE. Les coûts de formation universitaire ne doivent pas être à la charge des enseignant-es. Le recrutement des formateur-trices du premier degré dans les ESPE doit se faire en toute transparence et équité. Leur place doit y être confortée et mieux définie.

216

217 **4.11. Une formation continue et l'accès aux travaux de la recherche**

218 La formation continue doit permettre de réactualiser ses connaissances, d'acquérir de nouvelles compétences, de s'enrichir du regard d'autres professionnels, d'accéder aux travaux les plus récents de la recherche en éducation et y permettre l'investissement des enseignant-es du primaire. Elle doit permettre des validations d'acquis et ouvrir droit à la reconnaissance de qualifications nouvelles.

219 Elle doit s'inscrire dans une continuité avec la formation initiale, dans le cadre des ESPE, et ne peut être remplacée par de la formation à distance.

220 Elle se distingue des animations pédagogiques, souvent destinées aux formations institutionnelles imposées ; elle doit avoir lieu sur temps de classe, être librement choisie et suppose des moyens de remplacement suffisants et des plans de formation élaborés dans le cadre des conseils de formation.

221 Les 5 journées de formation, précipitées et conçues comme un formatage, mises en place dans le cadre de la réforme du collège n'ont répondu ni aux besoins, ni aux demandes de l'ensemble des personnels. L'enveloppe des 26 millions d'euros qui y a été consacrée est venue appauvrir les moyens disponibles de FC en pédagogie et didactique.

222 *Pour répondre à ces objectifs, quelles formes, quels contenus doit revêtir la formation continue ? Comment envisager des formations d'équipe, pouvant notamment engager les enseignant-es dans la production de recherche et de savoirs sur le métier ? Pourrait-on prendre en compte les formations suivies dans d'autres cadres que ceux de l'Education nationale (mouvements pédagogiques...) ?*

223

224 **4.12. La formation des enseignant-es spécialisés-es**

225 Aujourd'hui, qualitativement et quantitativement, la formation CAPA-SH ne répond pas de manière satisfaisante aux besoins : modalités d'alternance difficiles tant pour les stagiaires que pour les écoles, charge de travail importante, accès incertain aux stages MFIN (modules nationaux de formation ASH), périmètre des options parfois obsolète. Un projet de refonte des formations a été travaillé par les services du ministère, mais n'a pour l'heure fait l'objet d'aucun arbitrage.

226 Prendre en compte les évolutions dans le champ de l'adaptation et du handicap nécessite une refonte de la formation des enseignant-es spécialisés-es et du référentiel de compétences. Elle pourrait s'articuler autour d'une culture générale solide, de modules de spécialisation liés aux troubles et d'autres liés aux différents contextes d'exercice.

227 Le volume de formation, sa répartition entre un tronc commun et des modules de spécialisation, le périmètre des options, la place et la qualité d'un écrit réflexif, les contenus de formation et les conditions d'examen seront des éléments importants de notre appréciation.

228 L'hétérogénéité croissante dans les classes nécessite davantage d'enseignant-es spécialisés-es formés-es au

partenariat pour intervenir au plus près des besoins du terrain.

229

230 **4.13. Psychologues de l'Éducation nationale**

231 Le nouveau recrutement porte le concours en master 2 de psychologie. Le SNUipp-FSU a fait introduire dans les premières fiches la référence à des dispositions permettant aux enseignant-es d'accomplir le cursus universitaire et de préparer le concours interne ou externe.

232 *Prérecrutements, congés formation, quels dispositifs faut-il revendiquer ?*